



effets personnels feminins de ma mère defunte

Par **karilla**, le **10/12/2009** à **13:08**

Bonjour!

Ma mère est decedée le 9 septembre dernier!

Je n'ai aucune possibilité de dialogue amiable avec son mari, qui n'est pas mon pere!

Comment puis recuperer des effets personls feminins de ma maman?

J'ai fait demande d'inventaire au notaire où se fait la succession de ma mere defunte,mais parait il que si un des heritiers le refuse,

il n'aura pas lieu!(4HERITIERS:le mari,et deux demi frere que je ne connais pas à ce jour!);

Merci de me dire comment proceder! urgent! merci d'avance!

Le mari de ma mere a donation au dernierdes vivants!

Par **JURISNOTAIRE**, le **10/12/2009** à **15:01**

Bonjour, Karilla (kalinka, kalinka...)

Un inventaire est dressé "A la requête de" :

La présence dans le NCPC des dispositions relatives aux scellés (D. 86-951, 30 juillet 1986) codifie les règles relatives à l'inventaire.

Ce dernier peut être requis par ceux qui ont le droit de demander la levée des scellés (renvoi à 1304, 1316 NCPC), c'est à dire... par vous (même seule, -le fussiez-vous-), puisque :

- Par le conjoint,
- Par **tous ceux qui prétendent avoir un droit dans la succession**,
- ...
- (et ce, jusqu'au Service des Domaines).

Vu la façon dont vous nous présentez les choses, je vous invite à prendre sans plus tarder "votre" notaire, qui prendra en main vos intérêts. Je vous invite à lire à ce propos, dans les dossiers que j'ai déjà traités : "Changer de notaire chargé de la succession".

Des instructions figurent plus bas. Actuellement page 11.

Vos demi-frères peuvent avoir la même demande affective que vous des effets personnels de votre mère, et je vous souhaite, en vous adressant ma sympathie, de trouver avec eux -et

votre beau-père- un terrain d'entente serein dans l'intérêt commun.

N'hésitez pas à revenir vers moi.

Votre bien dévoué.

Par **karilla**, le **11/12/2009** à **08:09**

Bonjour à vous!

Oui c'est une chance que vous soyez retombé sur mon dossier sourire!

Vous constatez tout comme moi que la communication est inexistante avec le mari et les deux demi freres! je l'ai tenté et ce courrier refus inventaire ,en est la reponse!De plus ils demandent que la notaire de maman qui gère la succession depuis 3 mois s'en desaisise à mon égard!!!ils sont *culottés*!

Il reste reponse d'un dernier compte et la succession est cloturée normalement!alors j'ai medité hier soir,ai je plutot interet à restée en silence devant ce refus inventaire amiable, puis attendre fin succession fin année,et faire requete levée scellés ensuite, apres partage biens et liquidité?je ne veux pas retarder cloture succession!

D'autre part peuvent ils exiger que je prenne un autre notaire et de quel droit?

Notaire de ma mere et moi avons décidé hier de ne pas nous séparer!

Merci d'avance pour votre reponse et bonne journée!

Karila

Par **JURISNOTAIRE**, le **11/12/2009** à **12:33**

Bonjour, Karilla.

Merci pour le sourire (j'aime).

Mais! mais! mais! (Bonj... non? bon.)

N'inversez pas la chronologie.

Un inventaire -lorsqu'il est requis- constitue normalement le premier acte notarié du règlement d'une succession. C'est aux autres actes de suivre, et en général, le partage est le dernier, qui "clôture".

Faites immédiatement à votre notaire une **réquisition d'instrumenter** un inventaire au décès de votre mère, même si vous deviez n'être que la seule requérante de cet inventaire.

Vos beaux père et frères y seront officiellement convoqués -il est préférable qu'à cette occasion ils soient "culottés"-, et il sera procédé en leur présence comme en leur absence. Le procès-verbal d'ouverture des opérations que vous pouvez exiger, mentionnera d'ailleurs leurs présences ou absences, avec toutes suites et conséquences de droit.

Si votre notaire actuel vous convient -j'avais cru comprendre le contraire-, ne "changez pas de main", personne ne peut par contrainte vous dessaisir de lui (elle), ni d'ailleurs lui de vous. (je

mets "notaire" au neutre, même s'il n'est pas content).

En tant que de besoin (réticence), produisez-lui les présents échanges.

Et par et pour la suite, tenez-moi informé.

Votre bien dévoué.

Par **karilla**, le **11/12/2009** à **13:45**

Oui merci

Je suis contente pour le moment des services du notaire(elle) de ma mere!
avez vous bien saisi ma demande?je recclame à l'amiable de récupérer tout simplemet des effets personnels de ma maman!(1 manteau, 1 chapelet,1 bague de famille...),voilà!comme je vous l'ai expliqué hier, ma notaire avait transmis ma demande d'inventaire concernant ces effets personnels feminins là, avec un courrier perso à mes deux demi freres!La réponse est non! pour l'inventaire (réponse par courrier d'1 de mes demi frere!).Mardi, nous dresserons ma requete inventaire avec le notaire!

Merci vous m'etes d'une aide précieuse!

Karilla

Par **karilla**, le **11/12/2009** à **13:58**

suit message precedent:

Pour le moment le notaire m'a donné liste de ts les biens et comptes et ainsi de suite... de ma maman! succession! et leur chiffres!lillel attends un dernier compte et c'est fini! Par contre le mari de ma mere a eu donation au dernier ds vivants par maman! il est usufruitier! dos faire quand meme invetaire ds la maiso de ma Mère?(MEUBLES...).pAS FACILE CETTE AFFAIRE\$

KARILLA

Par **JURISNOTAIRE**, le **11/12/2009** à **14:16**

Rebonjour.

Attention à ne pas confondre "inventaire" et "partage" :

L'inventaire -entre autres fonctions- établit **en chiffres** le recensement complet du patrimoine du défunt, actif et passif; et détermine la qualité (conjoint, enfant, frère...) et la vocation successorale de chaque ayant-droit (1/2, 1/3, tout...), avec l'indication, toujours et seulement

arithmétique, de ses droits -par application de cette fraction- dans l'actif net dégagé.

Le partage -comme son nom l'indique-, établit une répartition **matérielle**, des biens, avoirs et objets (éventuellement du passif non apuré, ou lié indissolublement à un bien -sa valeur nette alors-), à chacun et à due concurrence du montant de ses droits, tels que chiffrés dans l'inventaire (on boucle).

Or, de vos plus récents messages, ce serait plutôt au partage, que "l'on" s'opposerait, plutôt que (malgré vos termes) à un inventaire...

Les objets évoqués ne pourraient vous être attribués que sur une opération de partage -et c'est plutôt à cela qu'"on" mettrait obstacle.

"Récupérer", en droit, n'existe pas.

Mais l'inventaire préalable, attendu son caractère conservatoire (avant partage), prend la "photo-départ" des événements à venir, et interdit les "disparitions".

En tout-récente connaissance de vos prétentions, limitées à des objets seulement "intimes", et des circonstances de pur fait que vous venez de me découvrir (stade du dossier -je ne savais pas où il était rendu-), la question de la nécessité réelle d'un inventaire aujourd'hui se re-pose.

Une confusion de termes, m'avait peut-être mené en fausse piste.

Votre bien dévoué.

P. S. de mise au point rajouté: Votre dernier message vient juste passer "au dessus du mien", pendant que je le rédigeais. Présent message, donc "repris après" par moi.

P. P. S. idem : N'intégrez pas à votre perplexité (déjà surabondante) la notion des "scellés", qui n'avait ci-dessus à valoir que comme valeur de référence dans les textes, et rien "sur le terrain". Ne tenez pas (plus) compte de ce mot.

Par **karilla**, le **11/12/2009 à 21:45**

D'accord!

C'est la raison pour laquelle il m'a semblé bon de vous dire où en était la succession à ce jour!

le notaire m'a dit cet après midi au téléphone, qu'elle s'attendait à des problèmes du côté opposé!(mari et deux demi frères!)

Ex: que maman m'ai donné de l'argent de son vivant!

En tout cas aucune trace sur mes comptes et jamais eu de chèques donnés par maman, je peux le prouver!

En contrepartie, j'ai appris au cours de la succession, il y a 3 semaines, que maman avait fait il y a deux ans, (donation en argent), prix de 4 terrains à mes deux demi frères et devant notaire!

Ce jour là je n'y ai pas été conviée! mais trois terrains restent dieu merci!(au total, lotissement de 7 terrains! tous vendus sauf 1!

je vois notaire mardi à 14 h!

Comment dois je, et en quels termes, dois lui dire que je refuse que cette succession aille en

justice???et que j'attends le partage!
Urgent! aidez moi merci!

Karilla

salutations les plus respectueuses!

Karilla

Par **JURISNOTAIRE**, le 12/12/2009 à 00:44

Rebonjour.

Je comprends moins bien.

Vous pourriez prouver... ce que votre mère n'a pas fait ?
ou n'aurait pas fait...

- Soit votre mère ne vous a rien donné *et vous pouvez le prouver* (ou plutôt : "on ne peut rien prouver contre vous");

- Soit elle vous a donné quelquechose, auquel cas :

. Ou vous décidez de faire comme si de rien n'était, et vous péremptorisez votre situation de non-gratifiée donataire.

S'il advenait alors que vos beaux frères et père puissent établir le contraire, vous seriez en situation de "recel successoral" (778 CC.).

Votre souci (crainte?) de voir le tribunal intervenir, semblerait accréditer ceci.

. Ou bien vous reconnaissez avoir reçu d'elle un don, et vous effectuez alors le rapport - comme le feront vos beaux-frères- à la succession de votre mère, de tout ce que celle-ci vous a donné.

Cette solution est la plus orthodoxe.

Concernant les rapports à succession, je vous invite à lire dans les dossiers que j'ai traités : "Utilisation art. 843 du Code Civil", "Don manuel pour achat immobilier", et la fin de "Vente aux enchères maison".

Des instructions figurent plus bas.

Telles sont les différentes hypothèses explorables.

Votre notaire pourra vous développer plus amplement, ces différents cas de figure.

Tenez-moi au courant.

Votre bien dévoué.

Par **JURISNOTAIRE**, le 12/12/2009 à 15:04

Bonjour, Karilla.

Si vous souhaitez que je rentre dans le vif de votre histoire, laissez-moi un numéro de téléphone, ou une ligne "E-mail" ici.

Je l'effacerai dès que noté; il ne "traînera pas sur le net".

C'est à vous.

Votre bien dévoué.

Par **karilla**, le **13/12/2009** à **09:37**

Bonjour!

UN COURRIER VOUS ATTEND!

Karilla

Par **JURISNOTAIRE**, le **13/12/2009** à **10:30**

Bonjour, Karilla.

A la lumière des termes de notre aparté, j'y vois plus clair.

Votre ligne de conduite est bonne.

Au vu des derniers éléments fournis, il n'est pas besoin d'inventaire.

Cramponnez-vous à votre notaire, qui semble incliner sur votre cause -ce que vous m'avez confié le justifierait-.

Attendez le partage, en souhaitant -et si vous le pouvez, en "poussant" pour- qu'il intervienne au plus tôt.

Au dernier moment du rendez vous chez le notaire, sans en avoir auparavant informé personne (sinon le notaire), et juste avant que vous ne signiez, faites préciser ou précisez (écrit sur l'acte) que vous signez "sous toutes réserves" (sans plus).

Cette réserve démentira par avance un caractère transactionnel -et qui serait donc définitif- du partage; pourra au contraire lui conférer un caractère "partiel", et ne fermera pas ainsi la porte à une éventuelle procédure ultérieure de votre part, qui sans cette réserve pourrait être déclarée irrecevable.

Sinon, vous prendriez le risque d'être incriminée de plaider contre votre propre signature.

Le notaire peut énoncer, puis rédiger la mention manuscrite :

"Madame "Karilla" ayant signé sous toutes réserves", après la lecture, tout en final de l'acte en bout de texte, avant les signatures.

Produisez nos présents échanges, à votre notaire,
Et tenez-nous "étroitement informés du suivi".

Votre bien dévoué.

Par **karilla**, le **13/12/2009** à **16:49**

j'etudie et relis votre dernier message!

Je suivrai vos conseils!

Puis je demander details comptes bancaires de maman?

j'ai en a possession la totalité et montants des comptes de maman et de son mari,mais pas le details,afin de voir moi aussi mon coté!

karilla

Par **JURISNOTAIRE**, le **13/12/2009** à **17:18**

Re, re...

Il est dans la mission de votre notaire, de vous communiquer tous documents et informations **vous concernant**, et auxquels il a pu lui-même avoir accès.

Et dans le cas de figure, tous les documents relatifs à la succession, vous concernent.

Feu bloqué au vert.

Votre bien dévoué.

P. S. Comme je l'ai déjà dit ailleurs, vous avez de la chance, je suis dans une semaine de promotion :

Au bout de dix trous dans la carte, vous avez droit à une question gratuite.

Par **karilla**, le **13/12/2009** à **17:45**

merci et je m'excuse si parfois je ne comprends pas tous les termes!

kARILLA! (je vois mon notaire mardi à 14h!

je vous tiens au courant dès mon retour!)

Par **karilla**, le **13/12/2009** à **22:21**

Bonsoir!

question:Maman m'avait donné adresse et nom de son notaire!

Ai je bien fait de traiter avec notaire de ma mère

qui est notaire du couple?

karilla

Par **karilla**, le **16/12/2009** à **11:32**

Bonjour!Vu notair dalille hier mardi,come prévu!

Je la cramponne et le pousse au partage mais celle ci est septique pour l'autre partie(mari et mes deux demi frères!)

Elle m'a relu le mail envoyé par mon demi frère en reponse à ma demande d'effets personnels feminins de ma mère,efectivement la réponse st negative!

un mail est il considéré valable pour commencer???.

puis d'autre part,l'autre pâtre feront tout pour saoir ce que ma mere m'aurait donné de son vivant! bien normal!

C'est pour cela que la notaire dit que cela va etre chaud,puis de me préparer à aller en justice!

Moi,j'ai suivi votre conseil et j'ai demandé le partage amiable!

Elle va convoquer les deux parties dans son bureau,c'est ce qu'on a decidé ttes les deux! qu'en pensez vous???

KARILLA

Par **JURISNOTAIRE**, le **16/12/2009** à **13:07**

Bonjour, Karilla.

Je suis tout-à-fait d'accord pour l'organisation, et même que vous **provoquiez** la tentative de règlement amiable :

D'une part, si celle-ci aboutit, ce sera au moindre du temps, des soucis et des frais à engager;

D'autre part, si elle n'aboutissait pas, le fait que ce soit **vous** qui ayez pris l'initiative de cette tentative amiable, bien qu'avortée, vous serait bénéfique :

Vous prendriez la place, la position, le "rôle" de la personne de bonne-foi, de bonne-volonté, qui a tout tenté pour trouver une solution amiable, qui en a en épuisé et purgé toutes les possibilités, et qui après tout ce, "se voit enfin malgré-tout contrainte" (par "les autres"), sans autre solution, de recourir au judiciaire en "trainant les galoches", à son corps-défendant, en "désespoir de cause"; position de défenseur plutôt qu'assaillant, de quelqu'un qui subit plutôt qu'il n'attaque (ce sont "eux" qui agressent, moi, j'ai tout tenté). Proche de la notion de victime. Et cela pourrait constituer psychologiquement un futur éventuel point positif pour "l'oeil du juge".

Aux échecs comme au jeu de Go, cela s'appelle "pré-occuper le terrain".

(Toujours avoir "le petit temps d'avance", que l'on peut gagner sur l'autre, en le créant par un effet de surprise)

Demandez à votre notaire de diligenter un rendez-vous au plus tôt, et produisez-lui les présents échanges.

Votre bien dévoué.

Par **karilla**, le **16/12/2009** à **19:01**

Bonsoir et merci 1000 fois pour votre aide et tous vos précieux conseils!
Elle m'a dit malgré cette reunion pour ossier à son étude,de me préparer!
Avocat et relevés de mes comptes!
Combien d'années en arriere dois je remonter?
Elle me parle de 10 ans ou meme 3 ans!
Vous allez me dire la loi merci d'avance!
La notaire a t'elle le droit de me les recclamer?
Je m'y prepare à la seule condition d'un resultat positif pour le partage amiable à son etude!
Pour avoi details comptes dema mere je dois aller aux banques en qualité d'heritière m'a dit la notaire! Elle n'a pas!
Et aux hypothèquespour avor copie donation partage à mesfreres par ma mère il y a deux ans!
Pour mandat vous ne m'avez pas repondu sur mon mail! merci d'avance!

KARILLA

Par **karilla**, le **16/12/2009** à **19:05**

pardon pour mes fautes de frappe!

Karilla

Par **JURISNOTAIRE**, le **16/12/2009** à **19:22**

Bonsoir, Karilla.

Concernant les relevés de compte, apportez à votre notaire tout ce que vous détenez sur dix ans; elle triera ce dont elle a besoin pour travailler.

Il n'est pas nécessaire pour faire progresser le dossier, que vous déteniez personnellement l'acte de donation aux demi-frères; l'important est qu'elle le détienne, pour comptabiliser les "rapports à succession". Vous pouvez vous éviter la démarche aux hypothèques.

Et quant aux éventuels mandats maternels que vous évoquez, je ne peux que vous répéter ce que je vous ai déjà dit par "E-mail" :
"Laissez courir !".

Avez-vous montré nos présents échanges à votre notaire ?
Quelle a été son éventuelle réaction à ce sujet ?

Votre bien dévoué.

Par **karilla**, le **16/12/2009** à **20:35**

Je vous tiendrais au courant bien sur de la progression de cette affaire!

Karilla

Bien à vous!

Par **JURISNOTAIRE**, le **17/12/2009** à **11:14**

Bonjour, Karilla.

Merci pour le cadeau de tous ces sourires.

Il n'y a rien à redire à votre lettre; elle est parfaitement "dans l'axe" de notre démarche.
Mais -bien qu'à votre guise-, demandez-moi mon avis avant de l'adresser, plutôt qu'après.

Votre bien dévoué.

Par contre, je me refuse à être votre bon "coach" : une automobile... Quand-même !

Par **JURISNOTAIRE**, le **17/12/2009** à **12:44**

Re(bonjour) Karilla.

Il faut parfois savoir se résigner à ouvrir un dictionnaire.
Quoique les mots... leur sens...

...Suite des paragraphes je-ne-sais-plus-combien et suivants du bouquin que Mégalojuris est en train d'écrire pour Jurigaby (réservation n° 1) :

Les mots, bien que produits de la langue, ne sont pas esopiennement parlant la meilleure et la pire des choses;
par contre, on peut leur faire signifier une chose, et son tout-à-fait contraire.

Demonstramuche (tentative de):

Position de départ bras pendant le long du corps.

Version 1.- Lever l'avant-bras gauche à angle droit, l'index concerné dans l'alignement; froncer les sourcils en baissant un peu le menton, et proférer d'une voix grave et sérieuse, en allongeant les lèvres en-avant, et en regardant l'interlocuteur dans les yeux :
"Oh !... C'est un amateur !". Bien sentencieux.

Version 2.- Relever complètement les deux avant-bras, doigts ouverts jetés paume vers

l'arrière presque jusqu'à l'épaule; visage relevé, yeux vers le haut; lèvres en demi-sourire; ton enjoué, élevé, enlevé, léger, désinvolte :
strictement même formule.

Comme aucune nuance gestuelle ne peut "passer" par le canal de la seule écriture, l'ambiguïté du "signifié" est complète.

Comme quoi tout est -ou pourrait être rendu- relatif.

Votre bien compliqué.

P. S. Pas trop surprise, pas trop inquiète, Karilla ? Jurigaby est un professeur de Droit à la faculté de Montpellier, avec lequel nous "jouons", en rebondissant de dossier en dossier, pour des propos qui semblent parfois décousus, mais dont le "fil" se tient d'interventions en interventions.

Par **karilla**, le **17/12/2009** à **20:26**

bonsoir!

non pas trop inquiete!!!!

Karilla

Par **karilla**, le **20/12/2009** à **22:26**

Bonsoir!

Admetons, et je le prévois, la notaire aussi! Que les autres héritiers refusent rdv chez notaire! (le mari et mes deux demi frères)

Je fais quelles démarches? (Prenez bien sur en compte mon histoire,

Puis ma main courante déposée à la police en septembre, relatant agression verbale, limite physique, du mari de ma mère et ceci ds la chambre d'hôpital de maman qui était en fin de vie!).

je me prépare à taper très fort!

Il faut à tout prix apprendre à ce monsieur ce que veut dire le mot respect des personnes!

Karilla

Par **JURISNOTAIRE**, le **21/12/2009** à **12:47**

Bonjour, Karilla.

Calendrier des opérations (en tenue de combat) :

Vous faites "officiellement" (prévenez-la d'abord) à votre notaire, sommation de provoquer un rendez-vous chez elle, afin d'ouvrir les opérations de compte, liquidation et partage de la

succession de votre mère (c'est la tentative amiable).

Elle devra convoquer par LRAR individuellement chacun des beaux-père et frères, pour une date qui ne leur permette pas de tenter de se prévaloir de : "Pas assez de temps, impossible de se libérer, pris de court à contre-pied".

Lors de ce rendez-vous, le notaire déclarera dans un procès-verbal d'ouverture, (qu'éventuellement vous lui ferez réquisition d'instrumenter), "ouvertes les opérations de compte...".

- Si tout le monde est présent :

. Et qu'un accord sur tout (objets personnels) intervienne : Opération terminée. On range les fusils. On prend même un pot en sortant.

. Si pas d'accord sur tout, mais sur le plus substantiel, si "le plus gros est réglé", vous en signez l'accord intervenu, mais "sous réserve".

. Si pas d'accord du tout, le notaire établira un "procès verbal de difficultés", qui sera la première pièce judiciaire à déposer sur le bureau du juge (mais vous aurez tout tenté...). Vous constituerez alors avocat, et demanderez au notaire de vous en conseiller un, "adapté". Les notaires connaissent en général bien les caractéristiques des différents avocats de leur terroir, qui sont souvent leurs auxiliaires, et ont éprouvé la qualité respective de leurs services.

- S'il y a des "manquants à l'appel" : le notaire établira un procès verbal de défaut au pied de son PV d'ouverture, le signera avec vous, et direction le même bureau du juge.

Compris ? EXECUTION !!!

Ensuite, au rapport.

Caporalistiquement dévoué.

Par **karilla**, le **22/12/2009** à **00:46**

A vos ordres mon dévoué Caporal!

Joyeux noel à vous!

Karilla!

Mais Caporal! aucun inventaire mobilier de maman n'a été encore fait par la notaire!

Je lui ai évoqué tout cela au dernier rdv!

Je l'appelle demain, avant mon départ mercredi pour Marseille!

Je veux connaître la totalité de son plan d'action prévu pour debut janvier maintenant vu les fetes!!!

Par **JURISNOTAIRE**, le **22/12/2009** à **11:20**

Bonjour, Karilla.

C'est très bien de connaître le plan d'action de votre notaire, mais, incidemment, suggérez-lui le plan de bataille que je vous ai exposé, [s]mot pour mot[s]/[s]/[s].

Il a fait ses preuves sur le terrain, et ce de nombreuses fois; lorsque j'étais en exercice (soupir).

L'expérience des vieux briscards, Karina, l'expérience...

Ce n'est pas encore la guerre, mais...

Ami, entends-tu le bruit sourd...,

et: "A la guerre, comme à la... campagne",

"Quand faut y'aller, faut y'aller".

Votre bien Allons-y.

P. S. Pour la convocation des "beaux", je confirme la LRAR : En l'état, un exploit d'huissier serait trop "fort". Celà "sentirait trop, déjà la pré-procédure", l'odeur de la poudre... Pour le moment, vous ne faites que "tenter l'amiable".

Par **karilla**, le **01/01/2010** à **20:55**

Bonne heureuse année à vous!

Karilla!

Par **JURISNOTAIRE**, le **02/01/2010** à **11:10**

.
.

Bonjour, Karilla. Merci de vos bons voeux, et recevez les miens en retour.

Par **karilla**, le **04/01/2010** à **18:35**

Coucou!

Notaire de maman m'a rappeler ce soir à ma demande!

elle convoque tous les heritiers avant le 18 janvier!

elle refuse d'employer lettre ar afin de garder bon contact avec tous ses clients!(notaire de famille et de ma mère,grand mere...)!je

comprends! Bon!

elle a trouvé de plus une assurance vie de maman!

Suis je mentionnée dans les bénéficiaires? Pas sur avec son époux?

appel téléphonique rapide pas eu temps pour demander tout cela!

Bien à vous!

karilla

Par **JURISNOTAIRE**, le **04/01/2010** à **19:07**

Bonsoir.

Si tout le monde vient au rendez-vous, parfait.

Mais en cas d'absence, faute de LRAR, votre notaire ne pourra pas énoncer et viser dans son PV de défaut, des convocations qui auraient été incontestables. Elle ne pourra même pas dresser valablement de PV.

Les absents pourront toujours prétendre ne pas avoir été joints.

Concernant votre stratégie, si un seul maillon manque, la chaîne n'existe plus. Chacune des étapes que j'ai suggérées doit être accomplie point par point, "mot à mot", une chose entraînant une autre. Sinon, "tout s'effiloche".

"La" notaire peut adresser les LRAR, en "...prient d'excuser le formalisme recommandé avec demande d'avis de réception de la présente convocation, rendu impératif par l'évolution actuelle de la situation..." (en forme de: Pardon, mais je suis bien obligée).

Et en vous en "collant la responsabilité sur le dos", à sa décharge.

Il faut qu'elle "joue le jeu" de bout en bout. Chaque détail, chaque élément, compte. Ce sont les fondations de votre démarche. A défaut de ces fondations, ou en cas de leur faiblesse... rien ne "tiendra".

Soyez ferme sur ce point. Ne relâchez rien.

Transmettez-lui la teneur exacte du présent message.

Rappelez-lui qu'elle peut avoir reçu de vous une "réquisition d'instrumenter".

Si elle ne le "joue pas", ce n'est même pas la peine de continuer, et les choses continueront à "tourner en rond".

Vous pouvez toujours me joindre sur ma ligne "E-mail".

Au-revoir.

Par **karilla**, le **04/01/2010** à **20:57**

urgent!

Ok je vous ai bien lu!

Pouvez vous m'indiquer une lettre type pour réquisition d'instrumenter pour la notaire de ma mère! Meri d'avance!

Je la rappelle et envoie mon courrier demain n'urgence car elle va faire sa façon pour convoquer les autres héritiers!

elle m'a dit "non" pour lettre avec accusé de réception!

Quel art me donne droit à demander cette réquisition??

Bien sûr j'ai besoin de preuves au cas où! Important oui!

les lettres par mail sont-elles valables juridiquement?

kARILLA

La suite arrive à grand pas!!!!

Par **JURISNOTAIRE**, le **04/01/2010** à **21:31**

Bonsoir.

Ce qui avait attiré au droit a été, je pense, vu.

Restent les "exercices de terrain", dont les aspects non-juridiques intéressent moins ce forum.

Cela pourra être traité "en privé", notamment le modèle de lettre appelé, dans la mesure où mon ordinateur ne se "plantera pas" -une fois de plus-.

Au-revoir, "coucou".

Par **karilla**, le **04/01/2010** à **21:57**

D'accord j'attends votre modèle lettre!

Certes j'en ai vu sur internet, mais c'est la votre que j'aimerais avoir!

Merci d'avance!

Bien à vous!

karilla!

Par **JURISNOTAIRE**, le **05/01/2010** à **09:42**

Bonjour.

Si, comme vous l'écriviez ici le 16 décembre de votre notaire, vous avez "peur de la vexer", Et si aujourd'hui, c'est elle qui veut garder "de bons contacts avec tous ses clients", entre chèvre et choux, on n'en sortira pas.

Or il faut justement sortir de l'aimable conversation mondaine de salon, pour enfiler la cote de mailles.

"Quand faut y'aller..."

Je propose (conseillez à votre notaire dorénavant enrôlée-guerrière de l'annexer à son PV) :

Madame "Karilla".....(n'oubliez pas lieu et date)

1 Rue Trêfâchée...

à

Maître Tartempionne

.....

La soussignée (pédigree complet, le juge en aura besoin),
Vous expose que (les beaux-père-et-frères) monsieur... (re pédigree)
Monsieur...
Et monsieur...
Depuis le décès de sa mère, madame..... survenu à... le..., dont nous sommes tous quatre
seuls ayants-droit,
Opposent une inertie complète, et se refusent, malgré toutes ses tentatives amiables de
rapprochement avec eux, et d'arrangements familiaux,
A ce qu'il soit procédé au partage des biens dépendant de la succession de feu sa mère.
Devant cette inertie, elle se voit contrainte de recourir aux voies de droit, et de vous
demander de provoquer la mise en place des opérations de compte, liquidation et partage de
cette succession.

C'est pourquoi, par suite, la soussignée sollicite, et en tant que de besoin, vous fait réquisition
:

- . De convoquer amiablement, individuellement, aux fins de partage, ainsi que l'autorise la loi,
à date et heure par LRAR, toutes les parties intéressées à ces opérations, telles que
susnommées;
- En les informant de ce que, faute de motif légitime pour ne pas répondre à cette convocation,
ou faute de leur présence à date dite, il sera dressé contre eux, défaut;
- . Et d'instrumenter et procéder sur cette convocation, à la rédaction, régularisation et clôture
d'un procès-verbal d'ouverture des opérations de compte, liquidation et partage dont s'agit;
faisant état des présences, de tous dires, contredits, et défauts.

Pour servir et valoir ce que de droit,
Et sous toutes réserves.

La soussignée vous prie d'agréer, Maître, les gros poutous de bonne-année de Kari-kari.

(notez que vous pouvez préférer les formules-internet, c'est à vous...)

Adressez donc ça, par LRAR.

(bien-entendu, prévenez-la et expliquez-lui par téléphone, que c'est "l'ami du neveu de l'amie"
qui pousse à la roue)

Au-revoir.

Par **karilla**, le **05/01/2010** à **11:08**

Merci pour votre précieux modèle de lettre à ma notaire!

je lui envoie mot à mot en LRAR aujourd'hui!

D'autre part, dites-moi si courrier de mon frère adressé au notaire par mail internet est valable
juridiquement?

Je vous remercie 1000 fois pour la qualité de ce modèle de lettre, puis pour votre rapidité!

Merci Karilla

Elle doit me rappelle tout à l'heure justement
à ma demande ce matin!!!!

Par **JURISNOTAIRE**, le **05/01/2010** à **11:59**

Rebonjour.

Ce qui a pu être dit ou écrit préalablement au rendez-vous à venir, n'a pas d'importance.

Seul comptera ce qui sera dit et fait, à partir du rendez-vous.

C'est à cette date que seront fixées les réelles et efficaces positions de départ.

Ce sera l'officielle "photo-départ", à partir de laquelle y compris, le cas échéant, le juge aura à se prononcer.

Le reste... pipeau.

Par **JURISNOTAIRE**, le **05/01/2010** à **13:01**

Envoyez toujours.

Et tenez-moi au courant. Nous verrons.

Par **karilla**, le **05/01/2010** à **13:52**

ok mais tout va aller vite à present!

Elle convoque! en accord ttes les deux ,hier ,par entretien téléphonique!

J envoie ma lettre au notaire!ok ok!

Je vous tiens au courant!

Sinon j'ai prévu rdv chez une avocate le 18 janvier prochain! Ceci au cas où!enfin on y va tout droit je pense! rire!(chez monsieur le juge!)

Karilla

Par **JURISNOTAIRE**, le **05/01/2010** à **14:25**

Tant-mieux si vous riez, car :

"Femme qui rit est déjà tartinée".

(proverbe vache en vente dans toutes les bonnes crèmeries)

A propos, êtes-vous déjà -suivant à la lettre les conseils des publicitaires- entrée un jour dans une pharmacie en clamant, depuis le seuil:

"Bonjour ! Etes-vous une "bonne" pharmacie ?"

(succès garanti)

Aurais-je bien mérité un cigare? J'en fume...

Par **karilla**, le **05/01/2010** à **14:54**

urgent urgent

La notaire vient de me rappeler!

je lui ai parlé de votre stratégie plan de travail!(je lui ai lu!)

elle a dit ok!

Mais que c'est trop tôt car elle termine le projet cette fin de semaine et nous l'envoie à tous les héritiers!

elle convoque et si absence elle dressera pv de carence dit elle oui!ou bien pv de difficultés selon!

elle m'a même dit qu'il m'appelle s'il le désire en parlant de vous!!!

Karilla!

Par **karilla**, le **05/01/2010** à **17:32**

sans convocation IAR aucune preuve que les héritiers sont prévenus!

je demande tout de même convocation avec ar à notaire!

je vous attends sur le forum avec votre réponse merci!

la notaire a l'air bien sûr d'elle pourquoi???

Par **karilla**, le **06/01/2010** à **10:51**

nouvel élément ce matin au courrier!

lettre IAR d'un avocat choisi par les trois héritiers père et deux fils!Celui-ci m'exprime qu'ils expriment leurs réserves sur la place que vous entendez occuper dans cette succession et me relatent dans quelles conditions feu ma mère m'a remis d'importantes sommes d'argent. Aussi et sans préjuger de vos droits dans la succession de feu de ma mère, ces clients entendent, à tout le moins, que le montant des donations dont vous avez bénéficié du vivant de votre mère soient rapportées à la succession.

VOUS VOUDRZ BIEN ME FAIRE PA

Par **karilla**, le **06/01/2010** à **10:55**

suite erreur ordinateur!

suite lettre avocat partie adverse:

vous voudrez bien me faire part de vos intentions soit directement soit, ce qui est préférable sous la plume de l'un de mes confrères.

voilà le courrier reçu ce matin en LAR bien à vous!

karilla

je previens la notaire de ma mère!

Par **JURISNOTAIRE**, le **06/01/2010** à **13:53**

Je n'ai fait que vous donner les conseils que tout notaire doit à ses clients, et ce au vu des éléments collectés.

Vous n'avez rien à dire aujourd'hui à l'avocat. Qu'il exprime toujours... (plume... Vole!).

Prévenez effectivement votre notaire, et, adossée à votre réquisition d'instrumenter, qu'elle convoque au plus vite.

Ca sent la poudre (j'aime).

Si vous le jugez opportun, constituez avocat; auquel cas, celui-ci vous assistera lors du rendez-vous. Vous lui produiriez [s]l'intégralité[s]/[s]/[s] de nos présents échanges; il serait ainsi saisi immédiatement de la totalité du "sujet".

Sinon, en l'état -et si mon vieil ordinateur ne me lache pas-, on peut continuer "comme ça". Je peux continuer à vous piloter, avec l'aide éventuelle de ceux de ce forum qui voudraient bien m'épauler.

A moi mes pairs ! (une "tour bicolore"? Bonjour, Isab... non? bon.)

Une robe noire, bien concrète, contre myriade de minuscules électrons fugaces... amusant.

Respectons la loi. Qui songerait d'ailleurs qu'il puisse en être autrement ?

Quelles [s]importantes[s]/[s]/[s] sommes d'argent? Combien? je n'en sais rien, et d'ailleurs, au fait, celà ne me regarde pas. Qui en sait quelque-chose ? Cet aspect chiffré du problème ne m'intéresse, ne me concerne pas.

Si votre mère vous a donné quelque-chose, je vous renvoie à ce que je vous écrivais dès le 12 décembre dernier (faites tourner les petits "jurisnotaire" bleus-gris avec la mollette-souris), et à l'avis de rapporter ce qu'elle vous aurait donné, dans une situation que je qualifiais déjà de "plus orthodoxe".

Ainsi, un avocat semblerait me prendre au sérieux ? Inespéré.

Je ne me doutais pas que ce forum fût aussi lu... Bonne année donc à tous ceux qui me lisent ! (réponse?)

Fumez donc un peu, Karilla, on dit que ça détend...

SOURIEZ! vous êtes filmée !!!

Avec nos déjà quatre pages, vous allez bientôt battre le record de longueur de mes consultations, actuellement détenu par "Rozza" dans "vente aux enchères maison". Chiche ?

Par **JURISNOTAIRE**, le **06/01/2010** à **14:25**

Puisque nous serions aussi lus, il ne serait pas inintéressant que les autres parties -non encore adverses, mais seulement et encore- concernées vinssent s'expliquer ici, pour donner leur propre vision et version des faits, donner un éclairage nouveau sur une autre facette du problème, exposer leurs buts, motifs et revendications. Ce serait utile, contribuerait à l'objectivité, et pourrait s'avérer positif et constructif.

Et un forum, c'est fait pour (ou ça essaie).

Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès.
Et il est encore (tout juste) temps de ne pas aller encombrer -encore plus qu'il ne l'est déjà que trop- le tribunal; mais alors, vite! vite! avant que l'artillerie...

Pour avis et invitation.

(êtes-vous fumeurs? le calumet de la paix...)

Juriste, dit "modérateur".

Par **karilla**, le **06/01/2010** à **16:49**

Merci!

Je vous ai enfin retrouvé! Ouf!

Je viens d'avancer mon rdv avocate au 14 janvier au lieu du 18 janvier! Puis demandé à mes banques respectives de préparer mes historiques comptes au cas où!(ceci le nombre d'années antérieures possible!)

Avez vous bien saisi ce que m'a dit ma notaire hier au tel?

que pour elle il était trop tôt! Sinon elle est bien sur ok avec vous!!!

Elle termine cette fin de semaine le projet de clôture de scission de ma mère!

J'ai peur de m'être mal expliquée à vous!

RASSUREZ MOI MERCI

KARILLA

Par **karilla**, le **06/01/2010** à **17:19**

Besoin urgent de vous donner bilan urgent!

je viens de vous laisser un e mail à votre adresse!

Vous comprendrez mieux!

Merci karilla! Urgent

Par **JURISNOTAIRE**, le **07/01/2010** à **17:56**

De notre tout-récent entretien, il résulte le constat d'un travail en fausse piste, depuis la LRAR que vous a adressée l'avocat.

Ne répondez pas à cet avocat. Vous ne connaissez pas ce monsieur, vous n'avez pas à le connaître, et vous ne lui devez aucun compte.

Vous n'êtes en tort de rien, vous n'avez rien commis de répréhensible, et ce n'est qu'au notaire -et éventuellement plus tard au juge- que vous aurez à répondre à leurs questions. Ne tenez donc pas (plus) compte de mes deux dernières interventions.

Dans cette affaire, il faut que vous restiez calme, forte, et déterminée, résolue.

Concentrez-vous sur ces derniers mots; ne les quittez pas et qu'ils ne vous quittent pas.

Dès que les démarches convenues auront été effectuées, informez-m'en.

Nous avancerons ensuite, un à un, d'autres "pions", en temps et heure, dans l'ordre.

Par **karilla**, le **07/01/2010** à **18:37**

Ok et encore 1000 fois merci bien à vous!

Je rédige là maintenant, mon courrier de demande de réquisition d'instrumenter pour le notaire!

En sivant bien sur votre modele!

Karilla (à 18h25!)

Par **karilla**, le **07/01/2010** à **20:39**

Re....

Ma lettre est prete à poster demain matin en LAR bien sur, et sans oublier d'en faire une photocopie!

Merci, grace à vous et bien à vous!

Karilla.

Un bon cigare bien parfumé! oui!

Par **JURISNOTAIRE**, le **15/01/2010** à **16:33**

Bonjour, Karilla.

Puisque vous n'avez pas d'imprimante-scanner, veuillez m'adresser par la poste -ou courrier-à-cheval ou pigeon-voyageur (pôv' bêt', pôv... Non? bon.) -restons modernes-, l'entier dossier de copies que vous me dites avoir préparé; nous gagnerons -par étude préalable- du temps lors du rendez-vous que vous me demandez, et que j'estime en l'état indispensable.

Vous avez mon adresse.

Un courrier simple, non recommandé, suffira, et... c'est le plus rapide.

Jean-françois.

Par **karilla**, le **15/01/2010** à **22:27**

Bonsoir et bien à vous!

Mon dossier est prêt à l'envoi!

Karilla.

Par **karilla**, le **18/01/2010** à **13:27**

bonjour!

Etes vous sur le forum?

kARILLA

Par **JURISNOTAIRE**, le **18/01/2010** à **15:08**

PRESENT !

(enfin... jusqu'à nouvel ordre)

Par **karilla**, le **18/01/2010** à **23:22**

Toujours aucun réccépissé dans ma boite aux lettres ce matin,
de l'envoi de ma réquisition d'instrumenter au notaire datée du 7 janvier 2009!

Alors j'ai mené enquete ce matin à LA POSTE!!!

Ecoutez cela!!!

Mon courrier n'aurait pas été "flashé" selon les termes des employés
de la poste! donc pas distribué à l'adresse du notaire!

Une enquete a été lancée en mon nom ce matin!

En attendant ,je dois renvoyer ma réquisition d'instrumenter au notaire,une deuxième fois, en y accollant la photocopie de mon coupon AR ,envoi du 8 janvier 2009,puis le numero de la recherche enquete dossier lancée par la poste aujourd'hui!(Du beau travail j'avoue!!!Bravo la poste!!!!)

Puis je joindre seulement la photocopie de mon courrier de demande de requisition

d'instrumenter en date du 7 janvier avec accolé le numerodossier d'enquete, et note explicative au notaire de cet incident causé par la poste? photocopie de ma requisition est elle valable juridiquement! sachant que si un jour elle doit etre accolée à un eventuel procès verbal,la date du 7 janvier 2009 doit y apparaitre! jinsiste!Merci!
Urgent:un mail vous attends!URGENT

kARILLA

Par **JURISNOTAIRE**, le **19/01/2010** à **18:05**

Bonjour, Karilla.

Bon. Calmos, calmos; il n'y a pas péril.

Je vous donne "hors antenne" ce que sont mes conseils.

Je comprends parfaitement votre émoi, votre trouble, votre désarroi... presque votre détresse.

Mais votre problème, il faut le re-la-ti-vi-ser.

Votre dossier, qui pour vous est [s]votre[s]/[s]/[s] histoire, voire [s]'[s]/[s]/[s] histoire de votre vie;

il faut tenter de "le voir" avec les yeux d'un professionnel, qui en voit -ou en a vu- défilier beaucoup.

. Ce qui pour vous est [s]unique[s],[s]/[s] nouveau, surprenant, inhabituel, déroutant, imprévu, aléatoire, hasardeux, plein de risques et de pièges, bref "le stress";

. pour "nous", qui en avons traité des centaines; et souvent de plus difficiles, plus ardues, plus complexes; votre cas n'est ni étonnant, ni "spécial"; il est classique, courant, banal -et pour ne pas dire, routinier-.

Notre Code Civil est très bien fait, et donne bien souvent à lui tout-seul, les réponses adéquates à vos questionnements. Il suffit de l'ouvrir à la bonne (2835) page.

Mais rassurez-vous: on s'investit néanmoins dans chaque dossier, on le prend en compte; et nous n'utilisons pas à votre égard le désinvolte, fataliste, et presque dédaigneux -quand prononcé du bout des lèvres- :

- "Après tout, c'est son problème..."

comme il semble pourtant bien à la mode, de le faire.

Votre bien vigilant.

Tiens, il faudrait bien que j'aie "dire" la même chose à Suzel ("Loi applicable succession?"), qui se trouve un-peu dans le même état d'âme que vous.

Par **karilla**, le **20/01/2010** à **11:59**

Bonjour!

Oui je suis d'accord avec vous!

Après quelques jours de négatif,

je relativise à nouveau! Sourire

Eh oui, je dois observer tout cela avec des yeux différents, comme le fait le professionnel que vous êtes!

Bien à vous!

Karilla

Par **karilla**, le **22/01/2010** à **17:16**

Bonjour à vous et bien à vous!

J'ai posté en AR ce jour 22 janvier 2009, mes deux courriers "réquisition d'instrumenter" à ma notaire!

L'une pour la mise en place des opérations de comptes, liquidation et partage de la succession de ma maman!

Puis convocation amiable, individuelle, aux fins de partage, de tous

les héritiers (époux respectif de ma défunte mère et mes deux demi-frères inconnus!)...

L'autre pour enfin instrumenter et procéder sur cette convocation, à la rédaction, régularisation et clôture d'un inventaire

contenant la prise des meubles meublants, bijoux, bibelots, tableaux,

et autres biens et effets mobiliers de toute nature, existant au domicile de ma défunte mère!

J'ai bien souligné dans mes deux courriers, que les 3 autres ayants droits, héritiers, opposent une inertie complète, et se refusent malgré toutes mes tentatives amiables de rapprochement avec eux, et d'arrangements familiaux, à ce qu'il soit procédé au partage des biens dépendant de la succession de ma mère!

Voilà enfin un grand pas de marché! Ceci grâce à vos précieux conseils! Je vous tiendrai bien sûr au courant des prochains événements, comptez sur moi!

Bien à vous et à bientôt!

Karilla.

Merci!

Par **JURISNOTAIRE**, le **22/01/2010** à **17:49**

Bravo, Karilla !!!

Vous venez de battre, par cinq pages d'échanges contre seulement quatre, le record absolu et inégalé jusqu'à ce jour, de Rozza dans "Vente aux enchères Maison". Et le concours continuera jusqu'à terme de vos dossiers (ceux-là, avec deux ou trois autres, seulement). J'aime bien terminer les choses que j'ai commencées.

Félicitations, donc !

Bien qu'au prix actuel du papier et de l'encre, vous vous avériez ruineuse pour Legavox.

Plus sérieusement, merci de tenir aussi étroitement informé le forum, de l'évolution, que

j'augure maintenant bonne, de votre dossier.

Votre bien content.

Par **karilla**, le **22/01/2010** à **19:07**

Bravo à vous !

Sourire...rire...rire...

Je me permets aussi ce soir de saluer Rozza! Sourire.

Je suis ok pour ce beau,riche et interressant challenge!

Oui vous etes tenace et connaissez trop bien votre métier pour l'avoir effectué durant tant d'années oui!

Le regard sur mon dossier est maintenant,avec un difficile recul obligatoire,totalement différent!Et tout comme vous je me devrais d'etre tenace!!!!!!!

Karilla

Tenace!

Par **JURISNOTAIRE**, le **28/01/2010** à **13:10**

Bonjour, Karilla.

... En vous disant "Souriez, Karila, vous êtes filmée", je ne croyais pas si bien dire.

Vous êtes aujourd'hui (pour combien de temps?) sur la "grande toile", exposée en lançant "Jurisnotaire" dans le moteur, paragraphe sous "mon" blog, que legavox a pris l'initiative (unilatérale) de situer.

C'est d'ailleurs de là que je vous écris (bien commode).

Tirez-en toutes conséquences.

Votre bien réservé.

Par **karilla**, le **04/02/2010** à **12:56**

Bonjour! Bien à vous!

Vous avez un message urgent!

Karilla

Par **karilla**, le **04/02/2010** à **15:07**

RE

j'ai joint l'office notariale à la minute!
La notaire ne m'a pas prise en communication
telephonique,un clerc est abscent,elle a soit disant
beaucoup de dossiers à traiter!
La secretaire m'a passé de sa part le message suivant:
elle voit monsieur 5mari de ma mère),et ensuite elle convoque
pour rdvous fin fevrier!Entre temps celle ci part en vacances!
Voilà le dernieres nouvelles de ma notaire!
Apres reflexion j'ai rappelé et pris rdv avec elle mardi matin,avant ses congés!

kARILLA

Par **karilla**, le **04/02/2010** à **15:10**

Suite du message anterieur!
Rdv avec notaire mardi prochain 9 fevrier à 11h30 Donc!

Par **karilla**, le **06/02/2010** à **01:19**

Bonsoir!
Merci de continuer de piloter mon dossier!
Merci aussi de m'avoir consacré ce temps
en rendez vous privé à votre domicile
aujourd'hui!
Super briefing!
Tout va faire son chemin!
Je suis confiante et j'ai confiance en vous!
Bien à vous!

Karilla.

Merci.

Par **JURISNOTAIRE**, le **07/02/2010** à **11:53**

Bonjour, Karilla.

Je vous remercie de votre confiance.
Comme je vous remercie du gentil petit cadeau en métal chromé, et surtout des quelques
larmes que vous avez pu laisser couler en vous confiant à moi lorsque vous évoquiez votre
mère, signe justement de cette confiance.

Mais ne me faites-vous pas trop confiance?

Et si (on voit de tout sur Internet)...

Si je n'étais pas retraité notaire, si je n'étais pas juriste, si je faisais semblant ?

Avez-vous entendu parler de ce curieux type, qui a exercé comme chirurgien, avec une compétence et une efficacité reconnues, comme mécanicien-moteurs, comme avocat, et presque comme pilote de dirigeables, à chaque fois avec bonheur et talent, et en bernant à chaque fois son entourage qui systématiquement, l'a pris et reconnu pour tel, et pour "un bon" ?

Ais-je bien une bouille de notaire ?

Et si j'étais lui (ou lui était moi) ?

Jean-françois?.

P.-S. A très, très, très rares exceptions près, gardez [s]toujours[s]/[s]/[s] une petite pointe de méfiance en réserve, à l'égard de [s]n'importe qui[s]/[s]/[s], Karilla.

P.-P.-S. On voit de tout, vraiment de tout, sur Internet...

P.-P.-P.-S. Rassurez-vous, je "bûche" actuellement sur vos documents.

Par **karilla**, le **07/02/2010** à **23:49**

Sourire bonsoir!

Oui il y a de tout sur internet juste,et pas que du beau monde oui!

Karilla

Par **JURISNOTAIRE**, le **09/02/2010** à **20:05**

Bonsoir, ma chère Valérie.

Votre intervention contient toute la gentillesse du monde.

Quelqu'un (?) m'a contacté sur ma ligne privée, concernant l'histoire "du type qui se faisait passer pour...".

Je me questionne d'ailleurs avec quelque inquiétude, sur l'étanchéité existant entre Legavox et la "grande toile". Bon.

"Il" m'a fait savoir que l'histoire de ce type, ferait partie de celles que raconte Pierre Bellemare. ??? J'avais une autre source.

Enfin, dans son principe, la mise en garde demeure.

Bonne soirée (l'esprit plus en repos, j'espère) !

Jean-françois.

Par **karilla**, le **09/02/2010** à **21:57**

Rendez vous chez le notaire ce matin,rdv bien passé!

J'ai transmis photocopie du projet avec anotations en renvoi en marge,celles que vous m'aviez dicté!

Le notaire a prévu rencontre avec tous les heritiers mi mars!(J'en ai date et heure!).

Elle prepare l'inventaire,mais le mari de ma mere et mes deux demi freres semblent refuser ma presence à celui ci!!!(elle m'a lu un courrier!)

ça va se "corser"!

Elle va me produire tous documents qu'elle ne voulait pas me transmettre dernièrement(détails comptes bancaires de ma mère,copie donation de mes demi freres...ect.)

Les réquisitions ont donc bien porté leurs fruits! Sourire.

Vos techniques ont bien porté leurs fruits merci bien à vous!

Bonne soirée à vous!

Bizarre ce coup de telephone sur votre ligne privée!!???

KARILLA

Par **karilla**, le **13/02/2010** à **17:45**

Bonsoir,

Reçu ce matin une lettre recommandée du notaire de ma mère!

Celle ci designe un rendez vous "de mise au point" (je vous cite!)

concernant le dossier de succession!

lors de ce rdv le mari et mes deux demi freres,ainsi que leur avocat,seront present!

Le notaire me dit que je peux bien entendu me faire assister de mon côté,par les personnes de mon choix lors de ce rdv!

Puis le notaire me prie de l'excuser de la forme recommandée des presentes,me disant que celle ci se releve indispensable en raison du caractère contention (je cite!) du dossier.

Qu'en pensez vous???

Pour moi elle n'a pas du tout suivi la requisition que je lui ai envoyé!

Il est vrai que lors de notre dernier entretien je lui ai renotifié qu'il etait de son devoir de notaire d'essayer de raisonner au mieux ttes les parties,certes,mais là elle s'égare totalement,je ne vois pas ds son courrier trace de ma precieuse réquisition d'instrumenter partage,ouverture des comptes,proces verbal si besoin...ect! OULALA!!!!

vous avez un message en privé aussi!

Bien à vous!

Trés en colére à nouveau!

Besoin de votre avis urgent!

Merci!

Karilla! Ne sais pas faire!!!!!!!!!!!!!!Ouiiiii!

Karilla

Par **JURISNOTAIRE**, le **13/02/2010** à **20:02**

Bonsoir, Karilla.

Rassurez-vous, [s]tout va bien[s][s][s].

La LRAR que vous venez de recevoir, est la convocation au rendez-vous de mise au point, ouverture des opérations de compte-liquidation-partage.

Dont vous avez requis l'effectué.

Pour ce rendez-vous, faites-vous assister de Me Brigitte G. Je la connais; c'est "une bonne".

Jean-françois.

Par **karilla**, le **14/02/2010** à **01:06**

Bonsoir!

Merci pour m'avoir donné votre avis qui m'était indispensable!

L'expression "mise au point", encore une expression employée là qui induit en erreur!

Je tiens aux deux réquisitions envoyées!!!!

Mots pour mots, et maillons par maillons....

kARILLA!Rassurée

Par **karilla**, le **15/02/2010** à **13:33**

Bien bonjour à vous!

Un beau soleil mais quel froid!

Comment va procéder la notaire quand à l'inventaire?

Elle m'a lu un courrier qui disait refuser ma présence à l'inventaire chez ma petite maman défunte!

Quelle méchanceté gratuite provenant de ces trois hommes????

Et quel total irrespect de ma mère!!!

Karilla

Par **JURISNOTAIRE**, le **15/02/2010** à **14:37**

Bonjour, Karilla.

"Ils" peuvent aussi, tout aussi candidement, prétendre vous interdire l'accès à la gare SNCF de La Roche-sur-Yon.

Maintenant, et jusqu'à nouvel ordre, c'est le notaire qui pilote; et c'est elle qui [s]commandera[s][s][s] sur le terrain-champ (des opérations de bataille).
En cela épaulée par Me G. qui ne se (les-vous) laissera pas faire (je la connais).

Vous avez d'autant bonnes raisons d'être présente (et y serez) à l'inventaire, que... c'est vous qui l'avez requis.

Jean-françois.

(les trois chiens-de-traineau Husky aboient, aboient, aboient; la caravane (origine Perse) (Caravan, Gaby?) passe (sauf si -marque "Camel"- ensablée pont-craboté).

Très beau soleil aussi, mais un-peu-moins-froid ici (3 à 5 degrés celcium de différence La Roche / L. S. d'O.

(petit proverbe d'esquimo voyageur-géographe)[/i][/i]

Par **karilla**, le **15/02/2010** à **19:37**

D'accord maitre!

La notaire semblait timide et pas décidée devant ce courrier du mari et mes deux demi freres!
Elle m'a dit:"si il ne veut pas que je rentre avec vous,je ne peux entrer ainsi chez lui"je n'en ai pas le droit".

Elle m'a sinon parlé de la presence de la police voilà!

Ma question:aura t'elle a demander cet inventaire à un juge ou bien peut elle d'elle meme avec un huissier,commissaire priseur,police entrer avec moi au domicile de ma petite maman?
Apparemment elle leur a envoyé un courrier les conseillant de ne pas refuser ma presence....

kARILLA

Par **karilla**, le **23/02/2010** à **17:16**

Bonjour!

Retour de vacances de la notaire ce lundi 22 février!

Et ça repart!!!!!!!

Elle refuse la demande d'acomptes à tous les heritiers!

Puis affolée je vous ais contacté....sourire.

Merci de continuer de me piloter!

Je l'ai rappelé cet ap midi,c'est toujours "non"!

Je lui ai demandé de m'envoyer réponse quand à la raison objective den pas donner d'acomptes à tous les héritiers!

Elle s'engage a me donner reponse par écrit avant vendredi!
Puis elle a bien entendu mon "à moins que je fasse demande en référé, qu'en pensez vous maitre?". Sourire.
Elle doit soit disant consulter son superieur à la chambre des notaires!
Elle m'a fait part de son doute d'une eventuelle demande en référé de plus!"
D'autre part, je lui ai réclamé la date de l'inventaire! Pas encore fixé! Mais elle m'a seulement dit que nous devrions sans doute être accompagnés de la police! Bien!
D'autre part je lui ai encore réclamé toutes mes pièces manquantes:
Photocopies:
Donnation freres
Détails comptes bancaires

Je vous tiens au courant de la suite!
Bien à vous

Karilla (Ce fut quand meme houleux comme entretien téléphonique!(sourire)

Par **JURISNOTAIRE**, le **23/02/2010** à **19:18**

C'est bon, Karilla (bonjour!), ça roule, ça roule!
Ca travaille dans le bon sens.
Votre dernier "E-mail" de ce jour à votre notaire, est bien.
Je vous avais prévenue: ("En tenue de combat!");
Et bien, nous y voilà. On y est.
(quand faut y'aller, faut y'aller)
Et je pense que nos pions sont bien placés.
A nous de bien jouer !

Jean-stratège.

Par **karilla**, le **23/02/2010** à **22:57**

Bonsoir!
Oui vous faites de votre mieux!

Karilla

Par **karilla**, le **23/02/2010** à **23:11**

Maitre!
Je suis en tenue de combat oui!
à nous de continuer de bouger nos pions!!!!

Karilla! (vs avez un nouveau message!)

Par **karilla**, le **26/02/2010** à **20:31**

Bonsoir,
Aucune nouvelle, aucun mail de la notaire comme elle s'y etait engagée au plus tard ce vendredi!
Je m'en doutais!
Je suis ds un écouerement totale ce soir!
Elle m'a encore fait perdre une semaine!
Plus que 17 jours et rdv de mise au point!
Ma colére n'est meme pas qualifiable ce soir!

Karilla

Par **karilla**, le **01/03/2010** à **22:27**

Nouvelles:
Reçu samedi matin au courrier, courrier de la notaire avec ttes mes photocopies réclamées, puis premiere nouvelle! le mari de ma mere detient l'usufruit de l'ensemble de la succession et a fortiori, de l'ensemble des comptes bancaires!
Ah bon?
Elle ne m'a point donné cette meme raison l'autre jour par téléphone!!!
Puis elle me dit qu'elle n'est bien sur pas autorisée a prelever sans l'accord de l'ensemble des heritiers et surtout celui du mari,
sur les comptes de ma defunte mere!
Où sont mes droits a ce jour en qualité d'enfant d'un premier lit et heritiere de ma mere????
Bravo!
Je depose ma demande en référé au bureau du juge demain matin comme vous me l'avez si gentilement conseillé!
Demande en référé pour demande accompte sur liquidités de ma mere!
Je vous tiens etroitement au courant!

Karilla

Bien a vous!

Par **karilla**, le **06/03/2010** à **12:55**

Bien à vous, suite des événements!
J'ai trouvé une avocate pour m'assister.
Elle gere pour ma demande d'accompte!
Je vous tiens bien sur étroitement au courant!
Je me prépare pour ce fameux rdv du 17 mars prochain!

Rdv de partage....

En espérant que pour vous aussi, tout s'arrange par rapport aux dommages causés par la tempête en vendée!

J'attends de vos nouvelles!

karilla

J'aurais besoin de vous voir avant ce rdv!

bien sur!

Par **JURISNOTAIRE**, le **06/03/2010** à **20:11**

Bonsoir, Valérie.

Alors, ce référé pour acompte ?

Par **karilla**, le **06/03/2010** à **22:01**

Avocate a ma demande en main!

Référé elle ne pense pas en 48h à la roche sur yon!

Mais elle gere cette urgence!

Réçu ce matin courrier de la notaire:

1)courrier de la notaire:

Conformement à votre demande,j'ai sollicité aupres des divers organismes bancaires les relevés des comptes de votre mère.

je viens de recevoir la reponse du credit mutuel qui me sollicite le reglement de la somme de 176e avant tttes recherches!

Aussi je vs serais reconnaissante de bien vouloir m'adresser un chèque libellé au nom de l'office notarial,que je ferais suivre au credit mutuel.

Vous en remerciant d'avance

je vs prie d'accepter madame l'expression de mes sentiments distingués.

2)Copie de la reponse de la caisse d'epargne.

soit deux ligne ecrites:

ancien solde!

nouveau solde!

interets!

Aucune reponse concernant ma demande de contre expertise de la sté de ma mère!Elle ne m'en parle pas sur son courrier!

Vous jugerez vous meme ce que vient de me repondre la notaire concernant les details ts comptes bancaires de ma mere.

(je veux un oeil sur ts comptes au cas où des detournements auraient pu etre effectués de la part du mari!)

Bien a vous!

Mon fils reprend l'avion demain matin tres tot pour la sud!

Karilla

Par **karilla**, le **06/03/2010** à **22:13**

J'ai parlé de vous a mon avocate!
Lui ai dit que vous me pilotiez depuis quelques temps!
Sourire.
A bientôt!

Karilla
Je vs donnerais son nom en privé!

Par **karilla**, le **13/03/2010** à **11:18**

Bonjour!
J-4 pour rendez vous chez notaire avec ts les héritiers!

Karilla

Par **karilla**, le **17/03/2010** à **06:20**

Bonjour Maitre!
Jour "j" aujourd'hui!
Rdv chez notaire ce matin, comme prévu, avec tous les héritiers!
J'ai bien reçu votre message!Je pense à chèque de 274,26 euros,dons manuels frères non rapportés,bijoux...ect idem!
Vu aussi qu'une des voitures est sous estimée,1000e au lieu de 3000e!je note!
question à vous:
Ma part sur les terrains propres de ma mere n'apparait pas en balance pourquoi?merci de m'expliquer!(d'autant plus que comme vs pouvez le voir,plus de terrain pour bibi!).7 terrains quand meme!!!

Je vous emmene avec moi ce matin par la pensée à rdv chez notaire!
Sourire.

Merci,bien à vous!

Karilla

Par **JURISNOTAIRE**, le **17/03/2010** à **10:29**

... Tenez-nous au courant (post-RV)...
(Bonjour!)

Par **karilla**, le **25/09/2010** à **13:29**

Samedi 25 septembre 2010!

Bonjour à tous!

Je suis de retour pour vous informer de la suite de la succession de ma mere défunte!

Merci à vous Jean François de piloter toujours mon dossier!

Merci pour votre sérieux et votre fidélité!

Karilla!

Par **JURISNOTAIRE**, le **25/09/2010** à **17:52**

Bonjour(soir), Valérie.

Cela fait "tout drôle" de (me) retrouver (sur) le forum.

J'ai entrepris l'examen du projet de partage. Reste à voir la donation consentie à vos deux frères, pour chiffrer les rapports (valeurs actuelles, de terrains à bâtir).

Sinon, "tout est en place".

Bien à vous.

Jean-François.

Par **karilla**, le **26/09/2010** à **21:32**

Bonsoir Jean François!

Je vous en remercie 1000 fois!

J'espere que vous recevrez cette donation au courrier demain au moins!

Puis il faudra rajouter bien sur dons manuels

non rapportés des deux demi freres!

Je pense que vous l'avez déjà inscrit!

Je vois avec l'avocate pour "fouiller" tous comptes à ce sujet, soit sommes d'argent importantes données pour les deux maisons respectives des deux freres!

Je reviens noté, raconter mon bilan ces jours ci!

A suivre!!!

J'ai eu plaisir à relire ts nos messages sur Légavox!

Sourire.

kARILLA;

Bien à vous Jean François!

Par **karilla**, le **10/11/2011** à **11:06**

J'ai relu ts nos échanges d'puis le décès de ma petite maman!
Les choses sont beaucoup plus claires pour moi aujourd'hui!
J'étais franchement affollée,perdue,dispersée à l'époque!C'était
bien humain!Sourire.

Merci encore 1000 fois à vous d'avoir piloté mon dossier dans l'ombre, durant ces deux
années!

Karilla.

C'est un plaisir pour moi en ce 10 novembre 2011, de venir relater la suite des événements
sur Legavox!

A suivre.....